

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PUBLICITE GENERALE ANNUELLE

Cette publicité faite pour une période couvrant les douze prochains mois de l'année 2012 vise à informer les fournisseurs, entreprises et prestataires potentiels des besoins que la Communauté d'Agglomération de Reims, Reims Métropole, est susceptible de couvrir par le recours à des procédures "adaptées" de mise en concurrence notamment dans les domaines d'activité de la Direction Générale des Services Techniques

Les candidats intéressés peuvent se faire connaître en faisant acte de candidatures.

Ils seront le cas échéant sollicités pour remettre des offres lorsque des consultations dans leurs secteurs d'activités seront engagées.

Ces candidatures doivent préciser les domaines pour lesquels les candidats souhaitent être enregistrés.

Cette publicité n'est pas le cas échéant exclusive de publicités ponctuelles visant à une mise en concurrence de candidats dans le cadre de la gestion de besoins particuliers.

Cette publicité est également consultable sur le site Internet du BOAMP (<http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics/>).

I. Identification de l'administration concernée

Communauté d'Agglomération de Reims
REIMS METROPOLE
Rue Eugène DESTEUQUE – 51 096 REIMS Cedex
Téléphone: 03.26.35.37.39
Site Internet : <http://www.reimsmetropole.fr/>

II. Service auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues sur les dispositions de la présente publicité

Pôle Services Urbains
Direction Générale des Services Techniques
C3C
Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex
Téléphone: 03 26 77 73 25
Télécopieur: 03 26 77 73 50

Direction Juridique
Place Max Rousseaux 51100 REIMS
Téléphone: 03 26 77 79 25
Télécopieur: 03 26 06 94 20

III. Personne responsable du marché

Madame la Présidente et les personnes désignées par arrêtés.

IV. Objet et volume financier indicatif des fournitures ou services envisagés dans chacune des catégories homogènes

4.1 Pôle d'Achat : Déchets et Propreté

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<u>SERVICES</u>	
Transport de personnes pour visites pédagogiques	3 000
Petits travaux de métallerie/chaudronnerie pour réparation de points de regroupement et mobilier de pré collecte	4 000
Représentations théâtrales et autres prestations artistiques sur le thème des déchets	5000
Location d'espaces publicitaires	10 000
<u>FOURNITURES</u>	
Acquisition de petits matériels pour la gestion des DTQD	1 000
Produits et matériels pour l'entretien des bacs	4 000
Poubelles pour le verre	1 000
Corbeilles et supports de sacs pour le tri des déchets	5 000
Matériels et fournitures diverses pour les animations	15 000
Matériels divers pour les déchetteries	5 000

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

4.2 Pôle d'Achat : Espaces Verts

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<u>SERVICES</u>	
Assistance technique pour l'aménagement de zones naturelles ou boisées, études d'impact	15 000
<u>FOURNITURES</u>	
Fournitures de mobiliers, de rochers	8 000
Fournitures de pièces détachées pour équipements de parcs et jardins : jeux, mobiliers, signalétique,	10 000

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

4.3 Pôle d'Achat : Voirie Circulation Eclairages Publics

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<u>FOURNITURES</u>	
Réseaux Eclairage public : Armoires et pièces détachées, illumination des Monuments, éclairage public : y compris fourniture de caractères adhésifs pour identification des foyers lumineux	> 10 000
Câbles pour illumination des Monuments, éclairage public	> 10 000
Equipements et matériels spécifiques EP : appareils de mesure EP, machines	> 10 000

outil isolées et pièces détachées, matériels de sécurité isolants, outillage individuel isolé,	
Regards ventilés, Illuminations des Monuments, EP	< 10 000
SERVICES	
Illumination des Monuments : luminaires et pièces détachées	< 10 000
Etude pour travaux de voirie	> 10 000
Réseaux Eclairage public : Contrôle de conformité, Illuminations des Monuments, EP	> 10 000
Maintenance des installations EP – Illumination des Monuments	> 10 000
Entretien, réparation des équipements et matériels spécifiques d'éclairage public - curatif	< 10 000
Mesures d'éclairage	< 10 000
Mise en place de la signalisation temporaire sur voirie	> 10 000
Signalisation horizontale - marquage au sol	> 10 000
Etudes d'aménagement	> 10 000
Maintenance du réseau d'appel Boulevard des Tondeurs	< 10 000
Service de viabilité hivernale, déneigement - Boulevard des Tondeurs ...	< 10 000
Signalisation verticale	< 10 000
Prestation d'installation de matériel de signalisation temporaire	11 960

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

4.4 Pôle d'Achat : Déplacements et Etudes sur les Espaces Publics

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<u>FOURNITURES</u>	
Fournitures pour le contrôle de la qualité des matériaux	> 10 000
Fournitures d'équipements pour déficients sensoriels	> 10 000
<u>SERVICES</u>	
Transport : Contrôle qualité	> 10 000
Contrôle de béton sur ouvrage d'art existants ou à réaliser, contrôle qualité du remblais des tranchées sous voirie, contrôle des couches de remblais, des couches de formes de voirie	> 10 000
Investigations sur ouvrages (audit, récolement, pré-dimensionnement)	> 10 000
Sondage des réseaux	> 10 000
Etudes géotechniques de dimensionnement, de sols ...	> 10 000
Etude documentaire du patrimoine archéologique	< 10 000
Services liés au contrôle de qualité des matériaux	> 10 000
Conception et réalisation de supports de communication dans le cadre du PDE	< 10 000
Schéma d'accessibilité des transports en commun	< 10 000
Etudes et recherches générales sur P.D.U.	< 10 000
Services liés aux équipements à destination des déficients sensoriels	> 10 000
Etudes Plan Déplacement Entreprises (PDE)	> 10 000

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

4.5 Pôle d'Achat : Eau et Assainissement

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<u>FOURNITURES</u>	
Pièces détachées pour matériel inspection vidéo	12 000
Outillage thermique	5 000
Accumulateurs d'énergie spécifique à l'activité eau	2 400
Fourniture de toile de tente de chantier	1 500
Location de matériels techniques	10 000
<u>SERVICES</u>	
Analyse d'huile	7 000
Etude d'optimisation des équipements	20 000
Certification audit qualité	10 000
Expertise matériel de comptage	1 000
Entretien de l'outillage pneumatique	500
Prestation de convoyage	32 292
Mise à disposition d'un site de vente aux enchères	10 000

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

4.6 Pôle d'Achat : Maintenance des Bâtiments

	Volume indicatif annuel en euros TTC
<u>TRAVAUX :</u>	
Travaux de terrassement dans les propriétés.	> 10 000
Travaux de maçonnerie sur les éléments de Gros Œuvre des bâtiments.	> 10 000
Travaux de charpente sur les bâtiments.	> 10 000
Travaux de couverture sur les bâtiments.	> 10 000
Travaux d'étanchéité sur les toitures-terrasses des bâtiments.	> 10 000
Travaux d'étanchéité sur d'autres parties d'ouvrages que les toitures des bâtiments.	> 10 000
Travaux de menuiserie bois extérieure (fenêtres ; portes ; etc...) sur les bâtiments.	> 10 000
Travaux de menuiserie PVC extérieure sur les bâtiments.	> 10 000
Travaux de menuiserie métallique extérieure (aluminium ; fer ; etc...) sur les bâtiments.	> 10 000
Travaux de vitrerie dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de ravalement de façades sur les bâtiments.	> 10 000
Travaux d'isolation par l'extérieur.	
Travaux d'isolation par l'intérieur.	> 10 000
Travaux de plomberie dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de maçonnerie sur les éléments de second œuvre des bâtiments (carrelage ; faïence ; enduits, etc...)	> 10 000
Travaux de mise en œuvre de cloisons sèches, de toutes natures, dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de flocage sur structures métalliques, ou de toutes natures, pour obtenir une protection Coupe Feu.	> 10 000
Travaux de mise en œuvre de faux plafonds dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux d'électricité, courants forts, dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux d'électricité, courants faibles, dans les bâtiments	> 10 000
Travaux d'installation de matériel de vidéo et de télé surveillance dans les bâtiments communautaires.	> 10 000

Travaux de métallerie dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de menuiserie intérieure (aménagement ; mobilier ; équipements) dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de peinture dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de clôtures grillagées.	> 10 000
Travaux de clôtures maçonnées.	> 10 000
Travaux de pose et de réparation de rideaux, de voilages, etc... (y compris fourniture) dans les bâtiments.	< 10 000
Travaux de traitement des charpentes.	< 10 000
Travaux d'installation ou de réparation des réseaux de sécurité incendie dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux d'installation ou de réparation des équipements de désenfumage naturel et mécanique dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de réparation des installations de levage et de transport électromécanique dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux d'installation ou de réparation des réseaux de protection contre les intrusions dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de réparation des machines et équipements électriques dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de réparation des portes automatiques et des équipements de contrôles d'accès dans les bâtiments.	> 10 000
Travaux de réparation ou de remplacement des équipements de protection contre la foudre sur les bâtiments.	< 10 000
Travaux de pose et de réparation d'antennes de réception, y compris paraboles sur les bâtiments.	< 10 000
Travaux d'assainissement dans les propriétés de la collectivité (dans les limites de propriétés).	< 10 000
Travaux d'éclairage extérieur dans les propriétés de la collectivité (dans les limites de propriétés).	> 10 000
Petits travaux de VRD dans les propriétés de la collectivité (dans les limites de propriétés).	< 10 000
Travaux de mise en place de monte-charges et ascenseurs.	> 10 000
Travaux de curage et désengorgement.	< 10 000
<u>FOURNITURES</u>	
Matériaux et équipements de plomberie pour travaux de bâtiments	< 10 000
Matériel et équipements électriques, piles, batteries et générateurs divers, ampoules, tubes néons	< 10 000
<u>SERVICES</u>	
Dessins de bâtiments (Relevés, exécution des plans, tirages informatique et papier)	> 10 000
Missions de programmation (Détermination de faisabilité)	> 10 000
Expertises concernant les immeubles menaçant ruine	< 10 000
Missions d'études techniques sur le bâti existant.	> 10 000
Missions de Contrôle technique	> 10 000
Missions de Sécurité et Protection de la Santé sur les chantiers de bâtiment	> 10 000
Réalisation des diagnostics réglementaires dans les bâtiments communautaires en vue de leurs cessions ou de leurs locations	> 10 000
Confection d'éléments de signalétique pour les bâtiments communautaires	< 10 000
Confection ou reproduction de clefs par prestataires extérieurs (prestations de service).	< 10 000
Contrôle périodique et maintenance des machines et des équipements électriques dans les bâtiments.	> 10 000
Maintenance des équipements de vidéo et de télé surveillance dans les bâtiments communautaires.	> 10 000
Contrôle périodique et maintenance des équipements de protection	> 10 000

incendie dans les bâtiments communautaires	
Contrôle périodique et maintenance des équipements de levage associés aux bâtiments communautaires (ascenseurs)	> 10 000
Contrôle périodique et maintenance des équipements (portes et portails) des bâtiments communautaires	> 10 000
Maintenance des onduleurs associés aux bâtiments communautaires	> 10 000
Maintenance des alarmes de détection incendie et des alarmes anti-intrusion dans les bâtiments communautaires	> 10 000
Missions d'études diverses (hors loi MOP) pour petites opérations d'entretien de bâtiment (BET, ingénierie, D.A.O., etc..).	> 10 000
Prestations de télésurveillance, y compris levées de doute et interventions dans les bâtiments équipés d'un tel système.	> 10 000

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

4.7 Pôle d'achat : Etudes et Travaux de Bâtiment

Nature des prestations envisagées

**Volume indicatif annuel
en euros TTC**

Fourniture de matériels de chauffage et de climatisation :

- chaudières
- climatiseurs
- radiateurs
- pièces détachées pour chauffage central et climatisation
- accessoires de toute nature, articles et produits divers pour l'installation de génie climatique
- réservoirs et citernes
- équipements électriques d'installation de génie climatique
- combustibles

> 10 000

SERVICES

- Missions d'entretien (ramonage, combustion, ventilation) < 10 000
- Missions d'entretien de climatisation et de groupe froid < 10 000
- Travaux de réparation ou de remplacement des équipements de génie climatique dans les bâtiments communautaires > 10 000
- Exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communautaires > 10 000

Les entreprises feront acte de candidature auprès du C3C **Pôle services urbains**

Place de l'Hôtel de Ville – 51 096 REIMS Cedex – Téléphone 03.26.77.73.25 – Télécopieur : 03.26.77.73.50

V. Lieu d'exécution ou de livraison des travaux/fournitures ou services envisagés dans chacune des catégories homogènes

Prestations envisagées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Reims.

VI. Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Virement administratif
- Délai global de paiement : 35 jours suivant la réception de la demande de règlement (à compter du 1^{er} janvier 2010)
- Ordonnateur : Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Reims
- Comptable public assignataire des paiements : Madame la comptable du Trésor de Reims Municipale
- L'avance est versée pour tous les marchés supérieurs à 50 000 € HT dans les conditions fixées à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

Le financement est assuré par le budget de la personne publique contractante (budget principal, eau, assainissement, transports, selon les besoins).

VII. Renseignements concernant la situation propre des candidats et justifications nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale.

Les candidats, pour satisfaire aux conditions de participation prévues aux articles ci-dessous, devront répondre sur papier libre à l'ensemble des exigences prévues ci-dessous en n'omettant pas de joindre les documents à annexer en cas de besoin. Les entreprises ne présentant pas les garanties techniques et financières suffisantes sont susceptibles de ne pas être retenues.

Pour tous les candidats :

- La lettre de candidature détaillant les cocontractants en cas de groupement ou éventuellement DC4 (facultatif).
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir prévue à l'article 43 du Code des Marchés Publics
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier : qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 5212-1 à L5212-4 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Le candidat pourra éventuellement fournir le DC7 (facultatif)

Pour les candidats aux marchés de services et de fournitures :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché.

Pour les candidats aux marchés de travaux :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Présentation d'une liste travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
 - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

VIII. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, la lettre de consultation et/ ou le règlement de consultation.

IX. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Nom de l'organisme : **Tribunal administratif de Chalons en Champagne**

Adresse : **25 rue du Lycée**

Code Postal : **51036**

Ville : **Chalons en Champagne**

Pays (autre que la France) :

Téléphone : **0326668687**

Télécopieur : **0326210187**

Courrier électronique (courriel) :

Adresse internet (URL) :

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la notification du rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours du délai contentieux.

Outre la procédure de référé pré-contractuel exercée avant la signature du contrat sur le fondement de l'article L551-1 du Code de Justice Administrative (CJA), les actes administratifs détachables du contrat sont susceptibles d'un recours juridictionnel en annulation dans les deux mois suivant leur publication ou leur notification en application de l'article R. 421-1 du CJA.

La suspension desdites décisions peut être demandée sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA.

Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L. 521-2 du CJA.

Il peut également sur le fondement de l'article L. 521-3 du CJA ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Le référé-instruction (article R 532-1 du CJA) n'est soumis à aucune condition de délai.

Le recours juridictionnel en annulation peut être exercé par le préfet (articles L2131-6 et L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) de sa propre initiative ou sur demande d'un tiers.

Un recours en indemnisation est également possible dans le délai de la prescription quadriennale. Sauf en matière de travaux publics, il doit obligatoirement être précédé d'un recours administratif.

Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. A partir de la conclusion du contrat le concurrent évincé n'est, en revanche, plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalable qui en sont détachables.

X. Dates provisoires du lancement des consultations, par catégories homogènes

Les consultations sont lancées en cours d'année au fur et à mesure des besoins.

XI. Date d'envoi de l'avis d'appel public à la publication : 17 JAN. 2012

**Le vice président délégué
à la commande Publique**



Maurice BENOIST